


 <https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/09/22/harcelement-scolaire-pourquoi-l-educati...>

 Sylvie Lecherbonnier, Violaine Morin, Eléa Pommiers

 10 min read

# Harcèlement scolaire : pourquoi l'éducation nationale n'arrive pas à enrayer le phénomène

- [Société](#)
- [Harcèlement scolaire](#)

Les difficultés de l'institution sont notamment le fruit du fonctionnement en silo de l'administration, où l'on peine à se saisir d'un enjeu qui implique la sensibilisation de tous les adultes. Le manque de personnels est aussi dénoncé.

Article réservé aux abonnés



Le cas du jeune Nicolas, ce lycéen de 15 ans qui s'est donné la mort le 5 septembre à Poissy (Yvelines), est devenu en l'espace d'un week-end le symbole des errements de l'institution scolaire face au harcèlement : le 16 septembre, [BFM-TV a révélé le contenu d'une lettre](#), envoyée le 4 mai par le rectorat de Versailles aux parents de Nicolas, dans laquelle le service juridique de l'académie menaçait la famille de poursuites pour dénonciation calomnieuse. « *Une honte* », a immédiatement réagi le ministre de l'éducation nationale, Gabriel Attal.

Trois jours plus tard, l'opinion s'émeut de nouveau : un jeune élève de 14 ans, soupçonné de cyberharcèlement transphobe envers une lycéenne d'un an plus âgée, a été arrêté en plein cours, lundi 18 septembre, dans son collège d'Alfortville (Val-de-Marne). Le gouvernement défend fermement la méthode : « *Il ne peut pas y avoir de sérénité sans autorité* », assure alors Gabriel Attal.

La concomitance de ces deux événements, à quelques jours du dévoilement d'un grand plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire, met au jour les paradoxes d'une école française qui peine encore à prévenir le phénomène, voire dénie son importance. A l'inverse, quand elle en prend la mesure, elle semble ne pas pouvoir s'empêcher d'ajouter de la maladresse à des situations déjà délicates.

## « Blocages administratifs »

Comment en est-on arrivé là ? Dans la communauté éducative, on évoque d'abord la « *culture* » du ministère, qui a paradoxalement produit de réels efforts pour prendre le sujet à bras-le-corps. « *Il y a une résistance de certains cadres administratifs* », révèle Jean-Pierre Bellon. Cet universitaire est l'un des créateurs du programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), qui est désormais déployé dans l'ensemble des collèges et 60 % des écoles, et qui doit s'étendre aux lycées à partir de cette rentrée.

Encore jeune mais ambitieux, ce programme prévoit la constitution d'une équipe ressource de cinq personnes au sein de chaque établissement, la formation d'« *élèves ambassadeurs* », ainsi que dix heures par an consacrées à l'apprentissage des compétences psychosociales nécessaires pour tous les écoliers, collégiens et lycéens. « *L'appropriation du programme s'avère encore très variable d'une académie à l'autre* », regrette Jean-Pierre Bellon, pour qui la France a des décennies de retard dans la prise en compte du phénomène.

La résistance de l'institution est aussi le fruit du fonctionnement en silo de l'administration, où l'on peine à se saisir d'un enjeu qui implique la sensibilisation de tous les adultes. « *Les blocages administratifs m'ont usé* », reconnaît Eric Debarbieux, un spécialiste des violences scolaires qui a été délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire entre 2012 et 2015. « *Au ministère, je n'avais pas*

*le droit d'aller voir le service qui supervisait les infirmières scolaires, ni l'inspection générale, se souvient-il. Pourtant, il y aurait eu des choses à monter ensemble. Le harcèlement, on peut travailler dessus en cours de français ! Le Petit Chose, d'Alphonse Daudet [1868], par exemple, est un texte qui en parle. »*

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

## Découvrir

Dans les cas les plus graves, l'éducation nationale a également tendance à camper sur une posture défensive. Ainsi, les avocats habitués à suivre des familles en conflit avec l'école n'ont pas été surpris par la lettre du rectorat de Versailles. *« Ce type de lettre est assez habituel, s'agace Valérie Piau, avocate en droit de l'éducation. L'institution prend systématiquement la défense de ses personnels, sans chercher à interroger la famille ni à savoir réellement ce qui se passe. » « J'ai déjà vu des courriers injurieux, des signalements de familles aux services sociaux... Les situations peuvent vite aller dans le mur, surtout quand les familles n'ont pas les codes et que tout le monde se braque »,* abonde l'avocat Louis le Foyer de Costil.

## « Suivre des procédures »

Sur le terrain, les difficultés viennent aussi de la complexité inhérente au phénomène. A partir de quand considérer que les disputes et les bagarres relèvent du harcèlement ? *« Il y a une tendance chez les parents et les élèves à tout qualifier de harcèlement, indique un principal de collège qui ne souhaite pas donner son nom. Parfois, quand vous creusez, vous vous rendez compte qu'il y a eu un accrochage mais sans caractère répétitif. »*

A une famille qui vient demander que l'on règle le problème, l'éducation nationale ne peut qu'opposer un protocole forcément long, respectant le contradictoire et la version des deux parties. *« Les familles attendent souvent des réponses rapides, mais nous devons suivre des procédures, relève encore ce chef d'établissement. Il nous revient d'établir la matérialité des faits et ce n'est pas simple, car le plus souvent c'est parole contre parole. Si on veut aller jusqu'au conseil de discipline, il faut un dossier solide, des preuves, et elles ne sont pas toujours faciles à trouver. Ce sont toujours des situations très complexes. »*

A une échelle encore plus fine se pose la question de la détection des cas – quand l'enfant harcelé ne parle pas, par peur ou par honte, et que les témoins se taisent par crainte de devenir « *une balance* ». « *Quand ça commence à se voir, la situation est déjà bien installée et les parents se rendent compte des dégâts le jour où l'enfant craque* », déplore Ghislaine Morvan-Dubois, représentante nationale de la Fédération des conseils de parents d'élèves.

Pour les personnels de l'éducation nationale, la limite la plus évidente reste celle des moyens humains. « *On estime qu'environ 10 % des élèves sont victimes de harcèlement, donc, imaginons, sur un collège de 700 élèves, ça fait potentiellement soixante-dix cas par an à traiter, soit environ deux par semaine*, calcule Laurence Hopp, référente vie scolaire et déléguée nationale des conseillers principaux d'éducation (CPE) au syndicat des enseignants SE-UNSA. *A chaque fois, il faut auditionner tout le monde, élèves, enseignants, parents, vérifier s'il n'y a pas une extension sur les réseaux sociaux, accompagner l'élève harcelé mais aussi le harceleur, sinon on ne règle rien... ça prend énormément de temps.* »

## « Pas le temps »

Cette question du temps disponible pour se parler entre adultes et parler aux enfants revient dans la bouche de tous les personnels. Alors qu'il est démontré que la violence scolaire survient plus volontiers dans les établissements où l'équipe change souvent, les personnels réclament du temps. « *Il faut que les professionnels que nous sommes s'emparent des dispositifs de prévention et aient les moyens de se former, de constituer des équipes pluriprofessionnelles et stables*, souligne Olivier Raluy, CPE d'un collège de Clermont-Ferrand classé en réseau d'éducation prioritaire renforcé et responsable syndical au SNES-FSU (second degré). *On n'a pas du jour au lendemain des équipes formées et les bons réflexes.* »

Ainsi, selon l'infirmière scolaire Sandie Cariat, en poste à Clermont-l'Hérault (Hérault) et représentante nationale du Snics-FSU, la détection des cas n'est pas un problème. C'est le temps nécessaire au suivi qui fait défaut. « *L'élève vient nous voir une première fois pour raconter les faits de harcèlement dont il est victime, puis il ne vient plus*, raconte l'infirmière, qui est chargée de plus de 3 800 élèves entre le collège et la douzaine d'écoles primaires du secteur. *L'élève ne dit pas que cela continue et on n'a*

*matériellement pas le temps de le revoir sans signaux d'alerte. On ne vit que dans l'urgence. »*

Pour de nombreux enseignants et personnels de vie scolaire, il n'y aurait tout simplement « *plus assez d'adultes* » dans les établissements. En dix ans, le nombre de médecins scolaires a chuté de 20 %. En 2023, on en compte environ 900 pour plus de 12 millions d'élèves. L'effectif des infirmières reste stable à environ 7 700 pour 10 000 collèges et lycées et 45 000 écoles.

En arrière-plan des situations scolaires, la souffrance psychique des jeunes est également en train d'exploser : la Cour des comptes avançait, en mars, le chiffre de 1,6 million de jeunes en souffrance psychologique, alors que le nombre de pédopsychiatres a chuté de 34 % entre 2010 et 2022, date à laquelle ils n'étaient plus que 2 039. Autant de relais sur lesquels l'éducation nationale ne peut pas compter.

*« Il faut des mois pour obtenir des rendez-vous avec des psychologues et des pédopsychiatres, rapporte Louis le Foyer de Costil. Ce défaut de prise en charge empêche non seulement d'assurer un suivi des enfants mais aussi d'avoir l'avis d'un professionnel pour attester de leur souffrance et, in fine, d'asseoir la parole des parents quand il s'agit de faire un signalement. »*

[Sylvie Lecherbonnier](#), [Violaine Morin](#) et [Eléa Pommiers](#)

[Contribuer](#)

Generated with Reader Mode